



Quickphos tablets 3.0G New

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Numéro de référence: REG-FR-426 (Tablets)

Date d'émission: 12/11/2012 Date de révision: 02/02/2023 Remplace la version de: 12/03/2021 Version: 10.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom : Phosphore d'aluminium 560 g/kg GE
Nom commercial : Quickphos tablets 3.0G New

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel : Insecticide
Rodenticides
Taupicides pour la protection des végétaux
Utilisation de la substance/mélange : Réservé à un usage exclusivement professionnel par des opérateurs agréés pour la fumigation par le Ministère de l'Agriculture.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

UPL France
Tour Voltaire 1, Place des Degrés
92800 PUTEAUX
France
T +33 (0)1 46 35 92 00
EUR-SDS.info@upl-ltd.com - www.upl-ltd.com/fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Reste du monde (anglais): +44 1865 407333
Europe (anglais): +44(0)1235 239670
112 (Numéro d'urgence européen)
France : +33 1 72 11 00 03 (français)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net/	+ 33 1 45 42 59 59	-

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 3 H261
Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 1 H300
Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 2 H310
Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 1 H330
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1 H400
Texte intégral des phrases H et EUH: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables. Mortel par inhalation. Mortel en cas d'ingestion. Toxique par contact cutané. Provoque une sévère irritation des yeux. Très toxique pour les organismes aquatiques.

Quickphos tablets 3.0G New

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP)

Contient

Mentions de danger (CLP)

Conseils de prudence (CLP)

- : Danger
- : Phosphure d'aluminium, Ammonium carbamate, Phosphine (produit de réaction), Ammoniac anhydre (produit de réaction)
- : H261 - Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H300+H310+H330 - Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
- : P223 - Éviter tout contact avec l'eau, à cause du risque de réaction violente et d'inflammation spontanée.
P232 - Protéger de l'humidité.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection.
P284 - Porter un équipement de protection respiratoire.
P370+P378 - En cas d'incendie: utiliser du dioxyde de carbone (CO2), du sable pour l'extinction.
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302+P335+P334 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Rincer à l'eau fraîche.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P402+P404 - Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
- : EUH029 - Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.
EUH032 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
EUH070 - Toxique par contact oculaire.
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases EUH

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Composant

Phosphure d'aluminium (20859-73-8)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Celle substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Quickphos tablets 3.0G New

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
phosphine (Produit de réaction)	N° CAS: 7803-51-2 N° CE: 232-260-8 N° Index: 015-181-00-1	-	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas Acute Tox. 1 (par inhalation), H330 (ATE=10 ppmv/4h) Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400
Phosphure d'aluminium	N° CAS: 20859-73-8 N° CE: 244-088-0	25 – 80	Water-react. 1, H260 Acute Tox. 2 (par voie orale), H300 (ATE=8,7 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 3 (par voie cutanée), H311 (ATE=460 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 1 (par inhalation : poussières, brouillard), H330 (ATE=0,048 mg/l/4h) Aquatic Acute 1, H400 (M=100) EUH029, EUH032
Ammonium carbamate	N° CAS: 1111-78-0 N° CE: 214-185-2	20 – 25	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=681 mg/kg de poids corporel) Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
ammoniac, anhydre (Produit de réaction)	N° CAS: 7664-41-7 N° CE: 231-635-3 N° Index: 007-001-00-5	-	Flam. Gas 2, H221 Press. Gas Acute Tox. 3 (par inhalation), H331 (ATE=700 ppmv/4h) Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400

Texte intégral des phrases H et EUH: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Appeler immédiatement un médecin. Personnel de premiers secours : attention à votre propre protection !. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'exposition au phosphine, déplacer la personne de la zone contaminée à l'air libre. Appeler immédiatement les secours. Mettre sous oxygène. Ne pas pratiquer de respiration artificielle par bouche-à-bouche ou par bouche-à-nez. Utiliser un équipement/des appareils appropriés.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Si les troubles continuent, consulter un médecin.

Quickphos tablets 3.0G New

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Premiers soins après contact oculaire	: Retirer le produit avec un mouchoir en tissu et rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne pas pratiquer de respiration artificielle par bouche-à-bouche ou par bouche-à-nez. Utiliser un équipement/des appareils appropriés. En cas d'exposition au phosphine, déplacer la personne de la zone contaminée à l'air libre. Appeler immédiatement les secours. Mettre sous oxygène. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Les symptômes peuvent inclure une oppression thoracique, des bouffées vasomotrices, des maux de tête, des nausées, des vomissements, une dépression respiratoire, une faiblesse, un rythme cardiaque irrégulier, des douleurs abdominales, des convulsions et un choc, une gêne gastro-intestinale, une difficulté à respirer, une toux et/ou une respiration sifflante, de la fatigue, des vertiges, des troubles cardiovasculaires, des troubles rénaux, des troubles hépatiques, un œdème pulmonaire, un coma.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Sable. Poudre sèche. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Eau. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Les feux de phosphine génèrent de l'acide phosphorique (H3PO4). Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques. Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
-------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
------------------------------	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
----------------------	--

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
--------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger.
Procédés de nettoyage	: Ramasser mécaniquement le produit. Placez dans des conteneurs appropriés pour l'élimination.
Autres informations	: Nettoyez les objets et les zones contaminés en respectant scrupuleusement la réglementation environnementale.

Quickphos tablets 3.0G New

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Protéger de l'humidité. Éviter tout contact avec l'eau. Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Retirez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans la zone de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Le produit doit être à température ambiante au moment de l'application.
- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter les indications sur l'étiquette de l'emballage.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Quickphos tablets 3.0G New	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogène phosphoré (Phosphine)
VME (OEL TWA)	0,14 mg/m ³
VME (OEL TWA) [ppm]	0,1 ppm
Remarque	Valeurs réglementaires contraignantes
Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016; Décret n° 2019-1487; Décret n° 2020-1546; Décret n° 2021-434; Décret n° 2021-1849)

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Méthode de monitoring	
Méthode de monitoring	Mesurez la concentration de gaz à l'aide de dispositifs de surveillance de la phosphine à la pointe de la technologie.

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

- VLEP et VLB applicables pour les polluants atmosphériques : Phosphine

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

Quickphos tablets 3.0G New

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Pour l'opérateur en milieu clos, porter Protection faciale assurée par un masque de type Appareil respiratoire autonome (SCBA). Pour l'opérateur en plein champ, porter Protection faciale assurée par le masque complet recouvrant tout le visage (norme NF S 76011) équipé d'un filtre B2P3. Pour le travailleur en milieu clos, porter Lunettes certifiées norme EN 166 (CE, sigle 3). En cas d'intervention urgente avant que la concentration en phosphine soit inférieure à 0.01 ppm porter les EPI dédiés aux opérateurs et un appareil respiratoire autonome.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements de protection à manches longues. Chaussures de protection. Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer

Protection des mains:

Gants de protection

Protection des mains

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	> 0.4		EN ISO 374

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Pour l'opérateur en milieu clos, porter Protection faciale assurée par un masque de type Appareil respiratoire autonome (SCBA). Pour l'opérateur en plein champ, porter Protection faciale assurée par le masque complet recouvrant tout le visage (norme NF S 76011) équipé d'un filtre B2P3. Pour le travailleur en milieu clos, porter Protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre B2P3. En cas d'intervention urgente avant que la concentration en phosphine soit inférieure à 0.01 ppm, porter les EPI dédiés aux opérateurs et un appareil respiratoire autonome. Disposer d'un détecteur de gaz portable PH3 (phosphine)

Protection des voies respiratoires

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Appareil de protection respiratoire autonome isolant (SCBA)			

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Eviter que le produit ne pénètre dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Vert. Gris(e).
Apparence	: Granules. Pastilles.
Odeur	: odeur d'ail.
Seuil olfactif	: Non applicable
	Non applicable

Quickphos tablets 3.0G New

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Non applicable
Inflammabilité	: Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables, Phosphine, Méthode de test UE A.10, EU A.12
Propriétés explosives	: Non explosif. Méthode de test UE A.14.
Propriétés comburantes	: Non comburant. Méthode de test UE A.17.
Limites d'explosivité	: Non applicable
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Non applicable
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Non applicable
pH	: 9,2 (1% solution)
pH solution	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité	: Non applicable.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: 1000 – 1140 kg/m ³ CIPAC MT 159
Densité relative	: Non applicable
Densité relative de vapeur à 20°C	: Non applicable
Taille d'une particule	: Pas disponible
Distribution granulométrique	: Pas disponible
Forme de particule	: Pas disponible
Ratio d'aspect d'une particule	: Pas disponible
État d'agrégation des particules	: Pas disponible
État d'agglomération des particules	: Pas disponible
Surface spécifique d'une particule	: Pas disponible
Empoussiérage des particules	: Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut libérer des gaz toxiques. L'humidité provoque une décomposition en gaz phosphine et en hydroxyde d'aluminium.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables. Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques. Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

10.4. Conditions à éviter

Acides. Eau, humidité.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Eau, humidité. Agents oxydants forts.

Quickphos tablets 3.0G New

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique en oxydes et acides phosphoriques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Mortel en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Mortel par contact cutané.
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Mortel par inhalation.

Quickphos tablets 3.0G New	
DL50 orale rat	25 – 250 mg/kg ((méthode OCDE 420), OPPTS 870, EPA 712-C-98-190)
DL50 cutanée rat	662,6 mg/kg (OPPTS 870.1200; EPA 712-C-98-192)
CL50 Inhalation - Rat	0,098 mg/l (OPPTS 870.1300, EPA 712-C-98-193, concentration en gaz phosphine)
ETA CLP (vapeurs)	0,098 mg/l/4h
ETA CLP (poussières, brouillard)	0,005 mg/l/4h

Ammonium carbamate (1111-78-0)	
DL50 orale rat	681 – 1470 mg/kg ECHA, OECD 401
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg ECHA, OECD 402
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	6,6 mg/l/4h ECHA, valeur estimée

Phosphure d'aluminium (20859-73-8)	
DL50 orale rat	8,7 mg/kg Ligne directrice de l'OCDE n°, Toxicité Orale Aiguë (méthode de la dose fixe)
DL50 cutanée rat	460 – 900 mg/kg OPPTS 870.1200, EPA 712-C-98-192 (1998) Toxicité cutanée aiguë
CL50 Inhalation - Rat	0,048 mg/l (Concentration en phosphine de la poussière d'aluminium) OPPTS 870.1300, EPA 712-C-98-193, "Toxicité aiguë par inhalation"

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Produit fini (OPPTS 870.2500, EPA 712-C-98-196) (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: 9,2 (1% solution)
Indications complémentaires	: Produit fini Produit fini
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 9,2 (1% solution)
Indications complémentaires	: Etude sur le produit fini (US EPA OPPTS 870.2400, Étude sur l'irritation aiguë des yeux)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Produit fini (OPPTS 870.2600, EPA 712-C-98-197) (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Pas disponible)
Cancérogénicité	: Non classé (Pas disponible)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Indications complémentaires	: Aucune donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Indications complémentaires	: Aucune donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Indications complémentaires	: Aucune donnée disponible
Danger par aspiration	: Non classé
Indications complémentaires	: Aucune donnée disponible

Quickphos tablets 3.0G New	
Viscosité, cinématique	Non applicable

Quickphos tablets 3.0G New

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Très toxique pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Très toxique pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé.
Non rapidement dégradable

Ammonium carbamate (1111-78-0)	
CL50 - Poisson	37 mg/l ECHA, Pimephales promelas, 96h
CE50 - Crustacés	63,7 mg/l ECHA, Daphnia magna, 48h
Phosphure d'aluminium (20859-73-8)	
CL50 - Poisson	9,65 µg/l Oncorhynchus mykiss, 96h

12.2. Persistance et dégradabilité

Quickphos tablets 3.0G New	
Persistance et dégradabilité	Se décompose au contact de l'eau, de l'humidité.
Ammonium carbamate (1111-78-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Quickphos tablets 3.0G New	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Non applicable

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Quickphos tablets 3.0G New	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	
Composant	
Phosphure d'aluminium (20859-73-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Pas de propriété endocrine

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Quickphos tablets 3.0G New

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Éliminez le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, les conteneurs vides doivent être récupérés pour le recyclage local, la récupération ou l'élimination des déchets.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Code 15 01 10* du Catalogue européen des déchets (CED): emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

ADR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification		
UN 1397	UN 1397	UN 1397
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
PHOSPHURE D'ALUMINIUM (MÉLANGE CONTIENT : Phosphure d'aluminium)	PHOSPHURE D'ALUMINIUM (MÉLANGE CONTIENT : Phosphure d'aluminium)	Aluminium phosphide (MIXTURE ; Aluminium phosphide)
Description document de transport		
UN 1397 PHOSPHURE D'ALUMINIUM (MÉLANGE CONTIENT : Phosphure d'aluminium), 4.3 (6.1), I, (E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1397 PHOSPHURE D'ALUMINIUM (MÉLANGE CONTIENT : Phosphure d'aluminium), 4.3 (6.1), I, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1397 Aluminium phosphide (MIXTURE ; Aluminium phosphide), 4.3 (6.1), I, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
4.3 (6.1)	4.3 (6.1)	4.3 (6.1)
14.4. Groupe d'emballage		
I	I	I
14.5. Dangers pour l'environnement		
Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui Polluant marin: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: WT2
Dispositions spéciales (ADR)	: 507
Quantités limitées (ADR)	: 0
Quantités exceptées (ADR)	: E0
Instructions d'emballage (ADR)	: P403
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP2
Catégorie de transport (ADR)	: 1
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V1
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV23, CV28

Quickphos tablets 3.0G New

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dispositions spéciales de transport - Exploitation : S20

(ADR)

Code de restriction concernant les tunnels : E

Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 0

Quantités exceptées (IMDG) : E0

Instructions d'emballage (IMDG) : P403

Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP31

N° FS (Feu) : F-G

N° FS (Déversement) : S-N

Catégorie de chargement (IMDG) : E

Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW2, SW5, H1

Tri (IMDG) : SG26, SG35

Propriétés et observations (IMDG) : Cristaux et poudres. Réagissent avec les acides ou se décomposent doucement au contact avec l'eau ou l'air, dégageant de la phosphine, gaz qui s'enflamme spontanément et qui est très toxique. Réagit violemment avec les substances oxydantes. Mortel en cas d'ingestion et par inhalation, toxique par contact avec la peau.

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E0

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Forbidden

Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : Forbidden

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : Forbidden

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : Forbidden

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 487

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 15kg

Code ERG (IATA) : 4PW

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

15.1.2. Directives nationales

France

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
4120.text	Toxicité aiguë catégorie 2, pour l'une au moins des voies d'exposition.		
4510.text	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.		

Quickphos tablets 3.0G New

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Remplace la fiche	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
7.2	Conditions de stockage	Modifié	
7.2	Mesures techniques	Ajouté	
7.2	Température de stockage	Ajouté	
8	Référence réglementaire	Modifié	

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 1 (par inhalation : poussières, brouillard)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 1
Acute Tox. 1 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 1
Acute Tox. 2 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 2
Acute Tox. 3 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 3
Acute Tox. 3 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
EUH029	Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.
EUH032	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
EUH070	Toxique par contact oculaire.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Flam. Gas 1	Gaz inflammables, catégorie 1
Flam. Gas 2	Gaz inflammables, catégorie 2
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H221	Gaz inflammable.
H260	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.

Quickphos tablets 3.0G New

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:	
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Press. Gas	Gaz sous pression
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Water-react. 1	Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:		
Water-react. 3	H261	Jugement d'experts
Acute Tox. 1 (par voie orale)	H300	Jugement d'experts
Acute Tox. 2 (par voie cutanée)	H310	Jugement d'experts
Acute Tox. 1 (par inhalation : poussières, brouillard)	H330	Jugement d'experts
Eye Irrit. 2	H319	Jugement d'experts
Aquatic Acute 1	H400	Jugement d'experts

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.